

Avis

Générale

colonial

Avis du Haut-Commissariat n° 1792/SLAG aux importateurs.

n° 1792/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1970

Date de publication
4 septembre 1970

Date du numéro
25 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

En raison de l'extension mondiale de l'épidémie de choléra, notamment au Moyen-Orient, et en application des dispositions du règlement sanitaire international, sont interdits l'importation et le transit des produits ci-après en provenance de l'U.R.S.S. du Liban, d'Israël, de Libye, de l'Inde et du Pakistan: — fruits et légumes frais; — crustacés et poissons frais ; — boissons gazeuses et jus de fruits non stérilisés.